

Vœu porté par le MEDEF

**Pour le maintien du Point de Passage
Frontalier de l'Aéroport Auxerre**

Rapporteur : Didier Michel

Depuis 2018, l'aéroport d'Auxerre-Branches connaît une restriction significative de sa capacité opérationnelle avec 1 200 M de piste utilisable sur les 1 650 M disponibles. Cette situation a réduit le spectre des aéronefs susceptibles d'être accueillis et a contribué à limiter le développement de certains segments, notamment l'aviation d'affaires et le trafic international.

Ceci, malgré une décision de justice, jamais appliquée, qui consistait en la réduction partielle de la végétation alentour. Pour mémoire, la région BFC avait financé, préalablement, la réfection de la piste pour deux millions d'euros il y a une dizaine d'années.

Dans le même temps, le modèle de l'aéroport évolue. Le Syndicat mixte de l'aéroport Auxerre-Branches et son gestionnaire EDEIS travaillent désormais à repositionner cet aéroport comme une plateforme territoriale multi activités, davantage connectée aux besoins des entreprises, aux fonctions d'intérêt général, à l'aviation d'affaires, à la logistique spécialisée et à l'attraction touristique du territoire.

Cette évolution s'inscrit dans les orientations portées à l'échelle régionale. Le Sraddet de Bourgogne-Franche-Comté poursuit notamment des objectifs de maillage territorial des plateformes aéroportuaires au bénéfice de l'économie et de l'intérêt général. L'avis rendu par le Ceser en 2024 sur l'actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale invite également à rechercher des modèles économiques générant davantage de retombées locales et à explorer de nouvelles fonctions, notamment logistiques, pour les plateformes régionales.

Aujourd'hui, l'État envisage une suppression immédiate du point de passage frontalier. Ceci aurait pour conséquence d'obérer définitivement le développement de cette structure. Sachant que cette dernière est déjà lourdement affectée par une limitation opérationnelle que le délégant et exploitant, travaillent à résoudre.

En conséquence des éléments précités, le CESER BFC émet le vœu que l'État maintienne le Point de Passage Frontalier de l'aéroport d'Auxerre-Branches.

Vote du CESER : adopté à la majorité (19 pour, 14 contre, 23 abstentions).

Déclaration



Claudine Villain au nom de la CFDT

Nous sommes en accord avec ce vœu pour maintenir un service douanier à l'aéroport d'Auxerre si cela peut permettre la continuité de l'activité économique et des entreprises dans ce secteur. Par contre, la notion de développement du tourisme nous gêne. En effet, l'aéroport d'Orly est proche et il n'y a aucune raison d'investir sur cet aéroport pour une offre touristique, ça va à l'encontre de la COP territoriale en BFC. Restons sur le volet du besoin d'un service douanier en lien avec l'aspect économique et industriel d'Auxerre et ses alentours.